

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1893.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exer- cice 1894.

(Voir les nos 117, XIII, session de 1892-1893, 6, XIII, et 34, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants ; 8, session de 1893-1894, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur ; HARDENPONT, Vice-Président, et FINET.

MESSIEURS,

Depuis l'introduction de ce Budget une progression constante de son importance a été constatée. Tandis qu'en 1853, la septième année de son existence, il ne s'élevait qu'à 20 millions, il monte pour l'exercice 1894 au chiffre colossal de. fr. 1,032,035,086 84

Pour l'exercice 1893 il fut présenté et voté au total de . 1,013,163,206 84

L'augmentation pour l'année prochaine est donc de fr. 18,871,880 00

Parmi les documents relatifs à ce Budget l'honorable Ministre des Finances a joint une annexe d'un genre nouveau (Annexe D), qui donne le relevé des sommes perçues pour l'entretien d'indigents pendant l'exercice 1892 : 1° dans la maison de refuge d'Hoogstraeten pour un total de 475,000 francs ; 2° dans le dépôt de mendicité de Merxplas pour un total de 785,900 francs. Au 1^{er} janvier 1893 Hoogstraeten avait une population de 2,018 personnes ; Merxplas en avait une de 3,863 internés.

L'importante majoration que subit chaque année le Budget des Dépenses pour ordre n'est pas indiquée à la légère. En effet, les chiffres proposés sont tous les ans mis en rapport avec les faits. Ceux-ci démontrent à l'évidence combien le public apprécie l'utilité des services organisés par la loi pour la transmission des fonds et capitaux.

L'annexe E donne l'intéressant relevé du montant et de l'emploi du fonds communal depuis sa création en 1860, où il ne comportait qu'une

(2)

somme de fr. 6,491,840-82, jusqu'en 1892, où il monte à fr. 32,481,251-67.

A la date du 14 décembre dernier la Chambre des Représentants vota, sans discussion, le Projet de Loi à l'unanimité des 83 membres présents.

Votre Commission des Finances, Messieurs, a l'honneur d'inviter le Sénat à lui réserver également un favorable accueil.

Le Président-Rapporteur,
Baron P. BETHUNE.